

Rejoignez la communauté ACP-Swiss / ProSA (projet de soins anticipé) !



advance
care planning
acp swiss

Avantages de votre adhésion individuelle ou collective à ACP Swiss

1. Vous soutenez nos objectifs et vous participez activement à leur réalisation:

- *Garantir une prestation de qualité pour l'élaboration de l'ACP/ProSA, avec des standards de formation et de qualité qui s'orientent selon des principes éthiques et scientifiques fondés.*
- *Créer des offres de qualité pour la planification anticipée concernant la santé et établir des directives anticipées valables.*
- *Développer le concept ACP/ProSA et ses instruments.*
- *Adhérer et participer à des événements d'autres organisations internationales concernant l'ACP/ProSA pour appuyer le positionnement des intérêts suisses.*
- *Développer des conditions juridiques et financières de l'ACP/ProSA et la recherche sur l'ACP/ProSA.*
- *Réglementer le financement des services de conseil ACP/ProSA pour toute la Suisse.*

2. Vous avez accès à toutes les informations actuelles, aux résultats de recherche, et aux nouveaux projets concernant l'ACP/ProSA, en Suisse et au niveau international.

- *Vous recevez nos rapports annuels et des newsletters régulières, vous suivez nos actualités sur LinkedIn et sur notre site web, et vous pouvez toujours nous contacter directement.*

3. Vous avez accès à un réseau qui partage les mêmes objectifs, en Suisse et au niveau international. Nous nous soutenons mutuellement et apprenons les uns des autres.

- *Nous proposons des journées d'étude et des rencontres d'échange en ligne, et nous vous mettons en contact avec des experts qui vous soutiennent dans vos projets.*

4. Nous vous soutenons dans le développement de l'ACP/du ProSA dans votre région ou votre canton.

- *Nous nous rendons chez vous pour des exposés, des échanges professionnels ou des formations continues, et, si vous le souhaitez, nous vous soutenons de manière ciblée dans la planification de vos activités ou dans la mise en pratique de chaque étape de votre projet.*

5. Vous avez accès à des offres de formation ACP/ProSA pour tous les niveaux, dans toutes les régions.

- *Nous travaillons avec des prestataires de formation dans toutes les régions du pays et publions les offres sur notre site Internet. Nous vous aidons à trouver l'offre qui vous convient le mieux.*

6. Vous pouvez utiliser l'outil ACP-NOPA, notre logiciel d'élaboration de directives anticipées et des plans de soins en cas de crise, à un tarif préférentiel.

- *L'outil ACP-NOPA reproduit de manière professionnelle les directives anticipées individuelles et actualisées. Il permet également d'établir un plan de soins en cas de crise. Le logiciel est adapté aux bénéficiaires, répond à des normes de sécurité élevées, et est utilisé par de nombreuses cliniques, des EMS, des services de soins à domicile, des organisations de patients et des centres de conseil ACP/ProSA. Nous vous conseillons volontiers personnellement ou nous vous ferons parvenir une version de démonstration.*

7. Vous pouvez visualiser le développement de l'ACP/ProSA dans votre région sur le site Internet d'ACP Swiss.

- *Les offres et les évolutions de l'ACP/du ProSA dans tous les cantons seront accessibles sur notre nouveau site web (à partir de l'automne 2022). En tant que membre, vous pouvez y participer activement.*

Qualité de membre

Les membres d'ACP Swiss peuvent être des personnes physiques ou morales, de droit privé ou public, qui soutiennent le but et les objectifs d'ACP Swiss. La qualité de membre s'acquiert par la déclaration d'adhésion et le paiement de la cotisation. Le paiement de la cotisation entraîne l'acceptation des statuts.

Les cotisations des membres et se montent annuellement à

	Personnes physiques		CHF 100.-/par an
A	Personnes morales	<10 postes à plein temps	CHF 250.- /par an
B	Personnes morales	<100 postes à plein temps	CHF 500.- /par an
C	Personnes morales	<1'000 postes à plein temps	CHF 1'000.- /par an
D	Personnes morales	>1'000 postes à plein temps	CHF 4'000.- /par an

L'adhésion expire avec la démission écrite pour la fin d'une année civile, avec le décès du membre, resp. la dissolution de la société membre. Dans tous les cas, la cotisation pour l'année en cours est due. Le comité peut exclure des membres avec effet immédiat sans avoir à en donner les raisons. Tous les membres ont un droit de vote (une voix); ceci est valable pour toutes les catégories de membres.

Inscrivez-vous en tant que membre

En ligne sur www.acp-swiss.ch/affiliation ou avec le code ci-contre

Si vous avez des questions ou souhaitez vous inscrire par téléphone, veuillez contacter :

Advance Care Planning - ACP Swiss

Kanzleistrasse 126, 8004 Zürich

Telefon 079 128 71 61

info@acp-swiss.ch

www.acp-swiss.ch

